

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 28 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint-Palais, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la vice-présidence de Monsieur Alain DUBREUIL.

Date de convocation : 21 novembre 2022

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 23

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., AVELINE P., PENAUD JP., TABOURET V., BOURICAT G., NAQUET C., GRIDAINE P., DESAGES H., VERMEZ N., MORANNE L., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), CHABROL JE., DEFFONTIS S. (pouvoir V. TABOURET), LAMOTTE JM. (pouvoir à R. LAMY), DUCHIER C. (pouvoir à S. ROLIN),

Signalétique communautaire

Le Président de la séance, Monsieur Alain DUBREUIL, indique que la commission en charge de la signalétique des sites et bâtiments communautaires a travaillé sur un projet de refonte de la signalétique existante. Cela couvre la réalisation de plaques ou de totems sur les bâtiments tels que les Maisons de Santé, la Maison du Tourisme, le siège de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel, le service Environnement, le Relais Petite Enfance, les Zones d'Activités mais aussi la création d'adhésifs sur les véhicules de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel.

Il fait part des différents devis obtenus et examinés par la commission.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

- ✓ de retenir les offres suivantes :
 - ZAC de Souvol – MIC Signaloc : 1 149,26 € TTC
 - Adhésifs RPE La Tototte : 240,00 € TTC
 - Panneau Service technique : 264,00 € TTC
 - Adhésifs CCPH : 410,40 € TTC
 - Plaque Maison Santé La Chapelaude : 114,00 € TTC
 - Plaques 7 gîtes : 588,00 € TTC
- ✓ de donner tous pouvoirs au Président pour la mise en place de ces décisions.

Pour copie conforme,
Huriel, le 1^{er} décembre 2022
Le Président,
Jean-Elie CHABROL

